

LE PRÉVOYANT

PUBLIE PAR

L'Union St-Joseph du Canada

A OTTAWA

Angle des rues Dalhousie et York

Téléphone 625

PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS



Il importe d'élire de bons officiers.

x

L'année 1910 a été bonne, très bonne.

x

Espérons que l'année 1911 sera meilleure encore.

x

Lisez le "Prévoyant" et faites-le lire.

x

Assistons aux assemblées de conseils.

x

Il faut être fier de sa société, l'aimer et la défendre.

x

Pour recruter 500 membres par mois il suffit de le vouloir.

x

Pères de famille, faites entrer vos fils dans l'Union St-Joseph du Canada.

x

Mieux vaut conserver les anciens membres que d'en enrôler de nouveaux.

x

Ce sont les conseils locaux qui doivent voir à ce que leurs membres ne se laissent pas rayer.

x

Il faut que les Conseillers Législatifs soient des amis sincères de l'Union St-Joseph du Canada.

x

Les statistiques démontrent que sur dix veuves, il y en a neuf qui ont tout juste ce qu'il faut pour vivre.

x

Il paraît que les sociétés neutres et cosmopolites perdent du terrain dans la province de Québec. C'est le commencement de la fin.

x

Soyons présents à l'assemblée où se feront les élections de nos officiers de Conseils et de nos délégués à la Convention de district.

x

Les Canadiens-français doivent être Canadiens-français comme les Anglais savent être Anglais et comme les Irlandais, en tout et partout, savent rester Irlandais.

Chronique Légale

La Cour Supérieure vient de débouter, avec dépens, l'action prise par Madame Emma Roy, veuve de Fortunat Trépanier, contre l'Union St-Joseph du Canada,

Il s'agissait d'un procès intenté par une veuve à l'Union St-Joseph du Canada parce que la dite Société, alléguant que l'époux de la réclamante était, lors de son décès, suspendu de tous ses droits de membre actif, refusait de faire droit à la réclamation de la veuve.

Certes, l'Union St-Joseph du Canada aime à secourir les veuves et les orphelins et tient à faire généreusement face à ses obligations. Mais, quand un sociétaire se met délibérément dans son tort, elle ne peut, en toute justice, payer à ses héritiers le montant de sa police.

Dans le cas précité, le sociétaire défunt a trouvé la mort pendant qu'il exerçait une occupation prohibée par le Code, sans en avoir informé la Société. La veuve a réclamé tout de même la somme de \$750.00. Sur refus de l'Union St-Joseph du Canada de payer, elle s'en est rapportée aux tribunaux. Et la Cour Supérieure du District de Montréal, le 2me jour de novembre 1910, a reconnu que par son emploi dans une poudrière, feu Fortunat Trépanier, journalier de Vaudreuil, devenait *ipso facto* déchu de ses droits, et qu'il devait connaître les règlements de la Société. Aussi, a-t-elle débouté l'action avec dépens.

Il ressort de là que tous nos membres sont supposés connaître les règlements et ne peuvent plaider ignorance. En outre, ils ne doivent pas, sans avertir l'Exécutif, embrasser une occupation dangereuse ou prohibée.

Notes diverses.

Mardi, le 8 novembre, avait lieu une assemblée du Conseil de Beauport, à laquelle assistait M. Chs. Mailly, président du Conseil de district de Québec. Il importe de dire que nos amis de Beauport déploient un zèle digne d'éloge. La présence, au milieu d'eux, de M. Mailly les a beaucoup encouragés.

Le Conseil de Viauville, No 130, nous a transmis, par l'entremise de M. E. L. Duplessis, son secrétaire, une résolution protestant contre les paroles injurieuses du maire de Rome à l'adresse de notre Saint Père le Pape et de la sainte Eglise catholique.

Nos plus cordiales sympathies à M. Amédée Lamoureux, de St-Isidore de Prescott, qui, coup sur coup, vient de perdre sa femme et son fils. Ce dernier, membre de l'Union St-Joseph depuis peu, est mort des fièvres typhoïdes; sa mère, victime de son dévouement, l'a suivie de près dans la tombe.

L'organisateur Geo. Racine a parcouru la province du Nouveau-Brunswick, le mois dernier. Il a réussi à réorganiser le Conseil de Caraquet. Son passage sera suivi d'un grand progrès de l'Union St-Joseph dans cette région.

Le Conseil de Ste-Elisabeth de Montréal, No 135, a passé une résolution remerciant le Conseil de Lachute d'avoir assisté, en septembre dernier, avec sa bannière, à la procession du Congrès Eucharistique.

Dans la ville de Hull, l'Union St-Joseph du Canada recrute constamment de nouveaux membres. Ceci est dû à la bonne administration du conseil local et au travail persévérant de MM. O. Berthiaume et Ph. Fortin, agents dévoués.

L'Exécutif a tenu son assemblée mensuelle mercredi, le 7 décembre. Nous aimerions à donner ici le compte-rendu de cette assemblée, mais il nous faudrait trop retarder la publication du "Prévoyant", déjà un peu en retard à cause de circonstances incontrôlables.

M. C. S. O. Boudreault, inspecteur général, a été procéder à l'installation d'un nouveau conseil à Nord-Témiscamingue, le 8 décembre. C'est le travail effectif de M. Eug. Sauvé, organisateur, qui a rendu possible l'érection de ce conseil.

Par monts et par vaux.

Neutralité néfaste.

Un Cercle Littéraire des "Annales Politiques et Littéraires," vient de se fonder à Montréal. Les catholiques sincères ne peuvent s'en réjouir. Ce cercle est affilié aux cercles du même genre qui existent en France, et qui ont une influence neutralisante et affaiblissante, au point de vue religieux. On ne trouve jamais dans les "Annales" un mot contre la religion, mais il n'y a pas non plus un mot pour la religion. Les catholiques ont le devoir de redouter les publications ou les organisations qui se disent "neutres." "Qui n'est pas pour moi est contre moi."

Monseigneur Stagni.

Un nouveau délégué apostolique doit nous arriver dans la personne de Mgr Stagni. Connue pour un esprit large et droit, versé dans la connaissance de la langue française, Mgr Stagni sera certainement sympathique aux Canadiens-français et rendra justice à leur cause nationale.

Nous souhaitons une cordiale bienvenue au nouveau délégué et nous l'assurons de notre plus religieux respect.

* * *

Session Fédérale.

La session fédérale bat son plein. Il n'entre pas dans nos attributions d'en parler longuement. Nous devons, cependant, rappeler à nos membres que, pour être des citoyens utiles à leur patrie, il leur faut suivre les délibérations de leur parlement et étudier les questions politiques à l'ordre du jour. C'est ainsi qu'ils contribueront à la formation d'une saine et vigoureuse opinion publique. On a reproché souvent aux Canadiens-français de manquer de civisme, de s'intéresser à la chose publique seulement durant les périodes électorales. Il faut que ce reproche n'ait plus sa raison d'être. Souvenons-nous qu'en dehors de nos devoirs religieux et sociaux, nous avons des devoirs civiques et politiques à accomplir. Le moyen d'être un bon Canadien-français, c'est d'être d'abord un Canadien-français renseigné.

* * *

Parlez Français.

Nous ne saurions trop recommander à nos sociétaires domiciliés dans les centres anglais, de parler le plus possible leur langue maternelle. C'est par là qu'ils forceront nos compatriotes de langue anglaise à apprendre le français et à nous respecter. Ainsi, pourquoi ne pas faire usage du français au téléphone? Pourquoi ne pas transmettre des dépêches françaises par l'entremise des compagnies télégraphiques? Pourquoi ne pas parler français dans les magasins où l'on va faire des emplettes? Pourquoi ne pas exiger du français de ceux avec qui nous avons affaire et qui, à cause de notre trop grande obligeance, négligent d'apprendre notre langue ou de se procurer des employés canadiens-français?

Parlons français; rendons à notre belle langue son dû; soyons fiers de notre idiome.